



## FICHE de poste « Manager/Animateur de centres-villes » Lamorlaye/Chantilly

**Contexte :** les communes de Chantilly (11 000 habitants) et Lamorlaye (8 000 habitants) souhaitent mettre en commun un poste pour l'animation de leurs centres-villes.

L'objectif est de pérenniser, valoriser et promouvoir l'attractivité des commerces des deux communes.

Ces deux communes sont lauréates du dispositif régional « redynamisation du commerce de centre-ville centre bourg » et à ce titre bénéficient d'un accompagnement financier pour des projets d'investissement et de fonctionnement dont le recrutement d'un animateur de centre-ville.

Chantilly accueille près de 250 enseignes commerciales et Lamorlaye plus de 130 commerces ; une ou plusieurs associations de commerçants existent sur ces communes.

Sous l'autorité des maires et des directrices générales des services des deux communes, l'animateur de centre-ville sera chargé d'animer, de soutenir et de dynamiser le tissu commercial et artisanal des centres-villes des deux communes.

Il aura un rôle important d'interface entre les communes et les commerçants en partenariat avec :

- le responsable du développement économique de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, qui possède la compétence développement économique,
- les instances consulaires,
- les autres acteurs de la vie du commerce,
- les services des deux communes,
- les associations de commerçants.



Rue Piétonne centre-ville Lamorlaye



Place Omer Vallon, centre-ville Chantilly

## II/ Les missions principales du poste : interlocuteur opérationnel privilégié de l'ensemble des acteurs

### ✓ Animer et dynamiser le commerce local

- Mise en place d'animations collectives ou d'actions spécifiques ; construction d'un plan d'actions pour chacune des communes
- Valorisation des atouts des centres-villes
- Assurer et développer une relation étroite et régulière avec les commerçants, regroupés en association ou indépendants de manière à garantir la circulation des informations ;
- Veiller à la compréhension des problématiques, assurer un relais et développer les partenariats ;
- Animer et/ou participer à des groupes de travail composés de commerçants et autres acteurs économiques publics et/ou privés ;
- Apporter une expertise en matière d'animation commerciale ;
- Autant que possible être présent le jour de l'animation pour faciliter sa mise en œuvre ;

### ✓ Informier et orienter les commerçants

- Orienter et accompagner les commerçants vers les services, interlocuteurs et partenaires compétents selon la demande (service de l'urbanisme ; de la CCAC etc...) ;
- Accueillir les nouveaux commerces et artisans ;
- Monter une stratégie de veille ;
- Être l'interlocuteur principal des commerçants tant dans l'accompagnement dans leurs démarches y compris administratives que dans l'instruction de leurs demandes d'autorisation, en lien avec l'ensemble des services opérationnels.
- Créer un lien fort avec les élus pour appuyer une aide ou divers conseils

Un compte rendu périodique sur le suivi des commerçants, les actions mises en place mettant en évidence des points importants et les éventuelles difficultés rencontrées sera à faire dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les deux communes.

## II/ Compétences : véritable personnalité pour impulser, orienter et conduire les stratégies de dynamisation

- Poste de catégorie A, 35 h lissées sur l'année, de formation supérieure équivalent à Bac +4
- Communication avec les élus
- Connaissance de l'écosystème commercial et artisanal
- Expérience dans un poste similaire avec montage de projets constitue un plus
- Autonomie dans l'emploi du temps
- Dynamisme
- Forte disponibilité
- Sens de l'initiative
- Adaptabilité aux situations et personnes
- Sens de la concertation et de l'écoute
- Sens de la médiation
- Permis B

## III/ Moyens mis à disposition

- Essentiellement un travail de terrain mais un espace de travail est mis à disposition par chaque commune dans les locaux municipaux ;
- Matériel de bureautique : PC portable/téléphone
- Un vélo (électrique) peut être mis à disposition ;
  
- Partage du temps de travail : 1/3 temps à Lamorlaye et 2/3 temps à Chantilly